

gratuité, réinvestir le temps long et redécouvrir les vertus de la lenteur. La période que nous traversons peut être aussi, comme toutes les périodes de transition, l'occasion d'un saut qualitatif qui nous permette de sortir de l'économisme et de réinventer une société bienveillante.

De nombreuses expériences à travers le monde cherchent à décliner ce nouvel art de vivre : réseau des villes lentes ou des villes en transition, *slow food*, *slow science*, *slow management*... Nos politiques publiques doivent renforcer, mutualiser, soutenir ces initiatives qui sont des « petites pierres » vers une société de confiance.

**DEUXIÈME PARTIE**  
**UN NOUVEAU RAPPORT À LA NATURE,**  
**À L'ANIMAL ET AU VIVANT**

## 1. PROTÉGER ET RESTAURER LA NATURE ET LA BIODIVERSITÉ

*« En économie, la bonne santé de la planète ou la place de la nature ont toujours été considérées comme négligeables.*

*La nature non exploitée recèle une valeur nulle. On reconnaît dans cette position anthropocentrique, centrée sur l'être humain, le pendant économique de la conception cartésienne du dualisme entre les humains et la nature. »*

Michel Sourrouille

Sur le plan de la lutte pour la protection de l'environnement, les années 2012-2017 n'ont pas été à la hauteur des enjeux, malgré plusieurs conférences environnementales et plusieurs lois sur le sujet. Les constats sont accablants: on déplore 48 000 morts prématurées chaque année du fait de la pollution de l'air ; seulement 43 % des eaux de surface peuvent être qualifiées de bonnes et 32 % des eaux souterraines sont dans un état médiocre (chiffres de 2013), du fait principalement de l'activité agricole. La proportion de déchets recyclés reste encore très faible et la part du transport ferroviaire de marchandises (12 % en 2014) n'a cessé de baisser depuis le début du siècle...

Au regard des enjeux climatiques et environnementaux, les objectifs inscrits dans la loi de transition énergétique sont insuffisants ; la France peine à imaginer un projet global et des politiques d'amélioration structurelles.

Alors que la perte de nature et les dégâts causés aux écosystèmes sont pour la plupart irréversibles, nous vivons la sixième grande crise d'extinction des espèces. Les populations de vertébrés ont chuté de 58 % entre 1970 et 2012. Les causes de cette évolution sont connues: la dégradation des habitats, sous l'effet conjugué de l'agriculture, de l'exploitation forestière et de l'urbanisation, la surexploitation des espèces (chasse, pêche, braconnage) et la pollution.

La nature rend pourtant gratuitement un nombre considérable de services: pollinisation, épuration, paysages, protection contre de nombreux risques, etc. 40 % de l'économie mondiale repose sur ces services et 60 % d'entre eux sont en déclin. La France possède un capital naturel exceptionnel, notamment en outre-mer. Or, elle est au huitième rang des pays abritant le plus grand nombre d'espèces mondialement menacées. Il y a donc urgence.

Nous sommes une espèce parmi d'autres. Notre existence, l'air que nous respirons, ce que nous mangeons, l'eau que nous buvons et notre santé dépendent de la richesse et de la santé des écosystèmes dans lesquels nous évoluons.

Notre sort est lié à celui de toutes les espèces vivantes.

C'est pourquoi préserver l'environnement, la qualité de l'air, de l'eau et des sols et la biodiversité devrait être notre priorité. Il est vital de redéfinir nos priorités. L'économie et la croissance ne sont pas des valeurs auxquelles il est légitime de tout sacrifier, d'autant qu'il est possible de créer des emplois sans contribuer à la destruction irréversible des milieux naturels et à la pollution de notre environnement. À l'opposé d'une vision purement utilitariste de la nature, en France comme ailleurs, l'humain doit redéfinir sa place dans l'équilibre du monde vivant.

***Les écologistes proposent :***

- d'inscrire dans nos lois fondamentales (Constitution, traités européens) une règle de protection des communs environnementaux (air, eau, sols, biodiversité, climat...) pour en finir avec les pratiques actuelles de capitalisation des bénéfices économiques, basées sur l'exploitation de la nature et la socialisation des coûts des dommages qui lui sont causés ;
- d'intégrer la protection et la restauration de la nature et de la biodiversité en amont de toutes les politiques publiques, afin de permettre une gestion transversale *via* l'internalisation des coûts, la fiscalité écologique, l'éco-conditionnalité des aides, l'évaluation écologique de l'économie, le contrôle sérieux des usages et la juste réparation des dommages ;
- d'adopter, au niveau national et régional, des objectifs de préservation et de restauration des sols, afin de garantir leur capacité globale de

stockage du carbone et leur rôle majeur dans la lutte contre le changement climatique ;

- de dégager un budget dédié au service de protection-restauration de la nature ;
- de mettre en place le service de protection et de restauration de la biodiversité, en mobilisant et en coordonnant l'activité des offices et des agences nationales ;
- de rendre opposables les schémas d'aménagement et de protection de la nature.

## 2. RESPECTER L'ANIMAL

Les animaux restent soumis à la législation sur les biens, et les quelques outils législatifs censés améliorer leur «bien-être» sont insuffisamment mobilisés par la puissance publique. Il est nécessaire de transformer le rapport humain/animal en une coopération respectueuse de chacun, et non plus une exploitation productiviste. Les conditions d'élevage ou de détention des animaux doivent respecter leurs besoins élémentaires en termes d'espaces, d'alimentation, d'habitat, de vie sociale et de santé, et leur garantir une absence de souffrance et de stress.

L'urgence climatique et environnementale impose d'engager le pays dans la transition alimentaire vers une consommation majoritairement végétale, durable, saine, respectueuse de l'environnement, des animaux et des humains. Si le végétarisme relève d'une décision personnelle, permettre une consommation non quotidienne de produits animaux doit être un choix de société. Cela passe par le développement de l'offre végétarienne, notamment auprès des enfants.

L'expérimentation animale doit être progressivement remplacée par des méthodes de recherche non animales, dans l'intérêt de la santé humaine et animale. Celles-ci doivent être promues et subventionnées.

### ***Les écologistes proposent :***

- De créer un secrétariat d'État à la condition animale. Son rôle sera de mettre en place une politique intersectorielle afin de faire disparaître les pratiques violentes et cruelles à l'égard des animaux.

- De créer une brigade nationale pour la protection animale. Son rôle sera d'enquêter et de sanctionner toute infraction quels que soient le lieu et les conditions dans lesquelles des animaux (domestiques, d'élevage ou sauvages) sont détenus, transportés et/ou utilisés.
- De créer un comité d'éthique national sur la condition animale. Sa mission sera d'établir et de publier le bilan annuel des infractions au bien-être animal (alertes, plaintes et sanctions effectives).
- De créer une agence nationale des méthodes alternatives. Sa vocation sera d'accompagner la transition de la recherche expérimentale vers des procédures n'utilisant pas d'animaux.
- De constituer un code animal. Son objectif sera de regrouper dans un même corpus juridique l'ensemble de la réglementation applicable aux animaux (dispositions pénales, civiles, sociales, etc.) et d'encadrer les conditions dans lesquelles les animaux pourront être utilisés dans les activités économiques.
- De renforcer la lutte contre les abandons des animaux de compagnie en améliorant les contrôles de l'identification de ces animaux et en développant des incitations à la stérilisation des chiens et des chats, avant d'appliquer, dans un délai de 3 à 5 ans, une taxe aux détenteurs d'animaux non stérilisés (dont le produit alimentera un fonds d'aide à la stérilisation et aux refuges).
- D'interdire les spectacles avec des animaux sauvages, y compris les combats impliquant des animaux (corridas, combats de coq...) et toute détention ne respectant pas leur condition de vie naturelle (mammifères marins, notamment).

- De soutenir des dispensaires pour animaux dans un but d'intérêt social et sanitaire: leurs missions seraient de fournir des soins aux animaux ou d'effectuer des stérilisations, à un coût indexé sur les revenus des propriétaires.
- D'éduquer dès l'enfance au respect des animaux dans les écoles primaires, puis de poursuivre à tous les niveaux scolaires et de ne pas confier d'interventions en milieu scolaire aux associations de chasse.
- D'engager le pays dans la transition alimentaire vers une alimentation durable, respectueuse de l'environnement, de l'humain et de l'animal. Cela passe par une incitation à réduire la consommation de produits d'origine animale au profit des produits d'origine végétale, *via* l'information, la formation et la pédagogie.
- D'améliorer l'information auprès des consommateurs sur l'origine de la production de leur alimentation, en termes d'impact environnemental et de bien-être animal, *via* la mise en place d'un étiquetage approprié ;
- De promouvoir et de subventionner la transition de l'élevage industriel vers celui en plein air.
- De créer un groupe de travail sur l'ensemble du secteur de la viande pour étudier l'aspect économique de cette filière (rentabilité, coût social, environnemental, subventions, etc.).
- De mettre en œuvre les 65 mesures préconisées par la commission d'enquête sur les conditions d'abattage des animaux de boucherie dans les abattoirs français.
- De créer une commission d'enquête sur les conditions d'élevage et d'abattage des volailles et des lapins.

- De faire évoluer notre rapport à la faune sauvage afin de mettre un terme aux usages fondés sur la violence. Cela passe par un encadrement strict de la chasse et l'abolition des pratiques les plus cruelles (déterrage, piégeage), ainsi que le développement d'espaces apaisés permettant de tester de nouveaux rapports avec la faune sauvage.
- D'instaurer le dimanche sans chasse.
- De faire respecter les directives européennes sur la biodiversité et de faire cesser tout acte de chasse sur les animaux protégés.
- D'étendre le statut juridique de l'animal à la faune sauvage.

Le trafic d'animaux sauvages est le troisième trafic le plus lucratif au monde. Il est dévastateur pour les espèces et source de grandes souffrances pour les animaux. Il s'appuie souvent sur l'ignorance des personnes et la cupidité des trafiquants. Il est indispensable de renforcer l'information des citoyen.ne.s et de se donner les moyens, notamment législatifs, de supprimer les trafics.

Afin de rendre effective la règle des «3R» (réduire, raffiner, remplacer) en matière d'expérimentation animale, il est indispensable de créer des structures d'évaluation impartiales et transparentes, de produire une information régulière, d'encadrer et de contrôler aussi bien les éleveurs que les projets de recherches, et de développer les méthodes de substitution.

### 3. UNE EAU DE QUALITÉ POUR TOU.TE.S

Dans les six grands bassins hydrographiques de France métropolitaine, le bilan de l'état des eaux, superficielles et souterraines, en 2013 n'est pas bon. Il est peu différent de celui établi dix ans plus tôt, malgré une diminution des pollutions domestiques et industrielles en général et une certaine résorption des masses d'eau les plus dégradées sur certains bassins. Et ce ne sont pas les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) pour 2016-2021 qui relèveront le défi, car ces schémas, qui fixent les orientations et les mesures à prendre sur chaque bassin, n'ont été qu'un toilettage et une actualisation des précédents, sans réel engagement de s'attaquer aux causes.

Le bon état des eaux ne sera pas atteint car on ne s'attaque pas aux causes : la pression croissante des pollutions diffuses (azote, pesticides et eaux pluviales), l'excès des prélèvements (irrigation) et l'artificialisation des lits mineurs et des zones humides. Ces trois facteurs handicapent lourdement la résilience des milieux aquatiques face à l'adversité, notamment climatique.

Le tout dans un contexte de retrait de l'État, au nom de la décentralisation et du renvoi sur les collectivités locales, techniquement dépassées ou culturellement inféodées aux lobbys. Un État déficient en matière de connaissance des usages et d'évaluation des impacts et des mesures adoptées. Un État absent en matière de police administrative (soutien et autorisation de projets néfastes pour l'eau – voir Sivens ou Notre-Dame-des-Landes) et judiciaire (sanctions nulles ou

faibles). Un État en retrait dans la planification : pas de jugement sur l'opportunité des actions, sur leur faisabilité et leur équité financière, retrait du champ technique, cantonnement à un formalisme juridique tatillon, etc.

On doit s'interroger en outre sur le système des agences de l'eau, sur leur efficacité technique et financière comme sur leur pertinence administrative et politique. Il apparaît clairement que les budgets dépensés n'ont pas les résultats escomptés – ce qui est d'autant plus inquiétant que le prix de l'eau est élevé – et que le processus de décision est opaque et insatisfaisant.

***Face à cette situation, les écologistes défendent une nouvelle loi sur l'eau et les milieux aquatiques afin :***

- d'annuler les dispositions contraires à la protection-restauration introduites par la droite en 2006 dans la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (Lema) et non corrigées par la gauche sous la présidence de François Hollande ;
- d'asseoir le financement de la politique de l'eau sur des bases saines : réviser les règles d'attribution des aides, les conditionner au respect de la nature, à l'action préventive et à l'équité sociale, les rendre sélectives et publiques, les contrôler ; établir les redevances sur les usages en fonction de leur désutilité pour l'environnement ; rééquilibrer les contributions des ménages, des industriels et des agriculteurs ; fixer des taux planchers (et non plafonds) et renforcer la taxation des pollutions agricoles ;
- de modifier la gouvernance des agences, de mettre fin aux conflits d'intérêts chez les membres des instances, de démocratiser leur administration

et leur direction, de diminuer le collège État et de créer un collège experts et personnels (ceux-ci étant les experts de leur établissement et de leurs métiers) ainsi qu'un collège des protecteurs et consommateurs différent de celui des autres usagers (agriculteurs et industriels) et d'assurer la juste représentation de tous les collèges dans les commissions et groupes de travail ;

- d'évaluer les mesures prises au double niveau écologique et économique, en parallèle de l'évaluation des usages et des milieux/espèces confiée à l'Onema (Office national de l'eau et des milieux aquatiques).

#### 4. UNE FORÊT MIEUX PROTÉGÉE ET GÉRÉE DURABLEMENT

La forêt française recouvre 30% du territoire. Elle constitue le tiers des espaces classés Natura 2000 et une grosse partie du stock national de biomasse. Elle joue un rôle écologique essentiel de stockage de carbone, de protection des sols, d'écrêtage des crues, de retenue des avalanches, de filtration de l'air et des eaux. C'est par ailleurs un poumon social irremplaçable avec 440 000 emplois dans la filière.

La forêt fait l'objet de convoitises des industriels, en particulier pour l'utilisation énergétique. Pourtant, c'est le parent pauvre des politiques agricoles, et les orientations gouvernementales menacent directement son équilibre à moyen et à long terme (surexploitation, artificialisation, enrésinement, arbres OGM).

##### ***Aussi, les écologistes proposent :***

- D'augmenter la capacité de stockage de carbone des peuplements et surtout des sols (maintien dans chaque forêt d'au moins 25% de la production biologique annuelle), afin de lutter contre le changement climatique.
- De maintenir et de renforcer les équilibres écologiques, la diversité, les sols et les paysages forestiers.
- De produire du bois de qualité permettant de mieux valoriser financièrement les produits pour le propriétaire, de créer plus d'emplois et d'augmenter la diversité et la richesse biologiques de la forêt.
- De renforcer l'ingénierie forestière française (changement climatique, biodiversité et



durabilité des peuplements, aide aux pays en développement).

- La fiscalité forestière doit encourager le maintien des peuplements (fiscalité des transmissions), la durabilité de la gestion (fiscalité sylvicole) et leur capacité à répondre aux objectifs ci-dessus (taxe carbone, documents de gestion, TVA sur les produits bois, etc.).
- Les aides publiques à la forêt doivent financer directement les apports environnementaux et sociaux de la forêt (stockage de CO<sub>2</sub>, eau, air, stabilisation des sols, qualité de la sylviculture et de la biodiversité forestière, etc.).
- L'Office national des forêts (ONF), gestionnaire des forêts publiques, doit être recentré sur ses missions de base, dont celles de protection et de restauration de la nature, financées directement par l'État, rompant avec sa dérive commerciale (les produits du domaine et les ventes de bois ne doivent plus faire partie des ressources de l'ONF).
- Les stratégies industrielles de la filière doivent viser la valorisation maximale des produits nationaux actuels, afin de limiter le déficit de la balance commerciale.
- Le bois énergie, au centre des objectifs gouvernementaux et industriels, doit faire l'objet d'un suivi statistique et scientifique indépendant (bilan carbone forêt par forêt, réalité des bassins d'approvisionnement, traçabilité des bois).

## **5. DONNER DES PERSPECTIVES AUX TERRITOIRES RURAUX : POUR UNE AGRICULTURE ÉCOLOGIQUE ET PAYSANNE**

Le modèle de développement agricole actuel est totalement dépassé, inadapté et inefficace à tous points de vue : environnemental, économique et social. L'agriculture n'est pas un secteur d'activité comme les autres. La vision néolibérale qui s'est imposée condamne une grande majorité de paysans de tous les pays à une guerre économique sans fin qui profite avant tout aux géants de l'agrochimie et de l'agroalimentaire. En outre, ce modèle est coûteux pour les contribuables en termes d'aides publiques, par ses coûts de réparation sanitaires et environnementaux et par ses destructions d'emplois. Face à ce constat, notre projet s'organise autour de quatre axes et de trois leviers.

### **I. Nos quatre axes**

#### **A. Placer l'alimentation au cœur des politiques publiques**

Les politiques agricoles des dernières décennies ont progressivement abandonné la question de l'alimentation à l'industrie agroalimentaire. Le temps est venu de se réapproprier cette question et de poser les fondements d'une politique alimentaire ambitieuse, car notre santé est (aussi) dans notre assiette. Pour cela, il faut :

- limiter les surplus de production alimentaire et en finir avec le gaspillage ;
- développer une offre alimentaire au plus près des bassins de vie grâce à une relocalisation des productions ;



- défendre l'étiquetage dit des cinq couleurs, qui met en garde les consommateurs sur les dangers d'une alimentation déséquilibrée.

### **B. Conforter et créer des emplois en agriculture, et encourager les initiatives**

Le nombre d'actifs du secteur agricole est passé de 957 000 en 2000 à 716 000 en 2015. Mais, pour les écologistes, la diminution du nombre d'agriculteurs est loin d'être une fatalité :

- Pour enrayer le phénomène d'agrandissement des exploitations et celui des fermes-usines, il est primordial de remplacer les agriculteurs qui partent à la retraite.

- Assurer une activité pérenne, économiquement viable et humainement vivable est la condition pour susciter de nouvelles vocations.

- Les cadres de l'installation ont largement été pensés par et pour les personnes issues du monde agricole : ils s'avèrent inadaptés pour celles et ceux qui désirent s'installer sur de plus petites structures, plus légères en capitaux, et de manière progressive, commercialiser en circuits courts et créer des activités nouvelles grâce au numérique.

- Il est temps de se doter de cadres institutionnels et réglementaires favorables à une politique offensive d'activités en milieu rural.

### **C. Préserver la biodiversité, les sols et lutter contre le dérèglement climatique grâce à des modèles plus économes et intelligents basés sur l'agroécologie**

La transition vers des systèmes en agroécologie doit devenir une réalité dans toutes les fermes.

### **D. Accompagner la transition écologique dans les territoires ruraux**

Les conditions d'existence se sont dégradées dans beaucoup de zones rurales. Un sentiment d'abandon se développe, qui s'exprime de plus en plus par des votes d'extrême droite. Une défiance s'est installée entre l'État et le monde rural. Les politiques publiques apparaissent cloisonnées, illisibles, dispersées et pensées surtout pour les grandes villes et les métropoles. Engager la transition écologique et l'accompagner, c'est permettre aux territoires ruraux de valoriser leurs ressources locales, d'apparaître comme des lieux où il est possible de concrétiser des projets professionnels et de vivre mieux. Mais, pour cela, plusieurs préalables sont indispensables :

- redéfinir le rôle de l'État, qui doit porter une vision globale de l'aménagement du territoire et être le garant de la cohésion sociale, donc du maintien des services publics ;

- garantir l'égalité d'accès aux transports et aux services publics et de santé ;

- instaurer les aides à la structuration des circuits courts dans chaque bassin de vie ;

- soutenir l'innovation sociale et sociétale en matière de coopération, de transport et de création d'activités économiques ;

- inciter à l'installation de médecins ;

- développer des structures de télétravail pour éviter une fuite vers les villes ;

- mettre en place un schéma de développement urbain et rural pour développer les complémentarités.

## II. Nos trois leviers

### A. Des financements à légitimer et à réorienter de l'Europe aux régions

Plus de 10 milliards d'euros d'aides européennes sont distribués chaque année en France. Cela représente une contribution de 150 euros par habitant.e. Mais combien d'agriculteur.trice.s en profitent? Seule une vraie réforme de la politique agricole commune au service de l'emploi, de la souveraineté alimentaire et du développement rural permettra de réorienter ces aides importantes. Un redéploiement sera nécessaire pour sécuriser les systèmes en agro-écologie, conforter les aides au maintien en agriculture biologique et mieux prendre en compte les effets positifs de ces deux approches pour la société.

### B. Une politique foncière audacieuse inscrite dans une loi spécifique

Force est de constater la faible efficacité de l'ensemble des législations: l'artificialisation continue, le prix des terres agricoles augmente, l'accès au foncier pour de nouveaux agriculteurs est quasi impossible, et un phénomène d'accaparement des terres s'installe dans tous les pays de l'Union européenne. La préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers doit constituer un impératif national, avec :

- une grande loi foncière pour ne pas laisser faire la loi du marché;
- un renforcement des objectifs de protection et de gestion de l'environnement et des paysages au sein des espaces agricoles et ruraux;

- l'introduction d'une taxe sur l'urbanisation des terres agricoles.

### C. Une politique de formation-recherche-développement réorientée

Les changements ne se feront pas du jour au lendemain, et ils ne se décrètent pas d'en haut. Aussi, l'ensemble des établissements et structures qui interviennent dans le champ de la formation, de la recherche publique, du développement et de l'ingénierie ont un rôle essentiel: aider et faciliter les changements de pratiques en associant tous les acteurs. Pour cela, il nous faut :

- renforcer l'accompagnement des producteurs et leur structuration collective autour de valeurs mutualistes et coopératives, pour peser face à l'aval, que ce soit en circuit court ou en circuit long;
- ré-ancrer le développement des filières agricoles au sein de relations commerciales équilibrées et équitables entre les parties prenantes, à l'échelle de territoires de projet;
- former les jeunes agriculteurs aux techniques agricoles biologiques, en mettant celles-ci au cœur de l'enseignement agricole.

## 6. LES ENJEUX MARITIMES ET LITTORAUX FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les conséquences du réchauffement climatique sur les mers et les océans sont importantes. En effet, au cours du xx<sup>e</sup> siècle, le niveau des mers s'est élevé en moyenne de 20 cm, et il pourrait s'élever de 50 à 80 cm d'ici la fin du xxi<sup>e</sup> siècle. La variation de la température de la mer et de l'air entraînera des modifications notables en termes de biodiversité, d'érosion des côtes ou de comblement des marais maritimes, et l'augmentation des précipitations peut entraîner l'effondrement des falaises ou le recul des terrains littoraux. D'autre part, 50 % de la population mondiale vivant dans la zone littorale, des pressions énormes s'exercent sur les habitats naturels et les ressources côtières, renforcées par le tourisme littoral. Aussi, l'État et les collectivités locales souhaitant anticiper l'impact du réchauffement climatique sur le littoral doivent travailler sur les hypothèses de remontée du niveau de la mer et arrêter l'urbanisation des zones à risques. La prévention des risques naturels liés à la mer doit être prise en compte dans les documents de prospective et d'aménagement du territoire.

### ***Les écologistes proposent :***

- de créer des réserves foncières en zones rétro-littorales accueillant les habitant.e.s et de régionaliser la politique du littoral pour plus de cohérence ;
- de renforcer les compétences des collectivités territoriales à l'égard de la mer et du littoral ;
- de relier aménagement du territoire et politique du littoral en ajoutant des volets marins aux schémas de cohérence territoriale (Scot) ;

- de soutenir des loisirs respectueux du littoral ;
- de limiter l'impact de la pêche à pied sur la biodiversité ;
- de développer les expériences de sciences participatives en milieu marin et de soutenir les associations d'éducation à l'environnement marin.

D'autre part, l'embellie actuelle de la filière de pêche française est conjoncturelle et ne doit pas masquer le fait que la surexploitation de certaines espèces, la pollution croissante des mers et le réchauffement de la mer compromettent son avenir.

### ***Les écologistes proposent :***

- d'amplifier des démarches participatives et concertées associant tous les acteurs de la mer et du littoral, de créer des espaces de dialogue et d'écoute entre professionnel.le.s, associations et collectivités territoriales, de mettre en place des politiques co-construites, efficaces et adaptées grâce à une approche de gestion intégrée de la zone côtière (GIZC) visant à en faire un espace de vie et de travail, mais aussi un territoire où l'environnement (biodiversité, paysage) est préservé ; suivant en cela l'exemple de la charte sur les espaces côtiers bretons, il s'agit de créer des « centres de ressources » pour la mer et le littoral ;
- de promouvoir une pêche et une aquaculture durables plus sélectives, plus respectueuses des écosystèmes et de la biodiversité, et de soutenir la pêche artisanale ;
- de gérer et de protéger la ressource, de créer des zones de protection et de reproduction et de lutter contre la pêche illégale (surtout dans les DOM-TOM) ;

- d'interdire les techniques de pêche les plus néfastes pour l'environnement.

Dans un contexte d'échanges commerciaux globalisés, les ports se développent fortement, ce qui n'est pas sans impact sur le milieu naturel et l'environnement urbain.

***Les écologistes proposent :***

- de veiller à ce que les ports soient respectueux de l'environnement, économes en foncier et intégrés aux villes ; l'État doit interdire tout rejet en mer des boues de dragage et soutenir la création de filières de traitement de ces boues à terre ;
- de soutenir une filière de déconstruction navale dans les ports français les plus adaptés ;
- de transformer les ports en hubs en termes d'intermodalité et d'accès aux transports décarbonés de marchandises.

Enfin, la mer est un espace très convoité et soumis à beaucoup de pressions qui justifient la mise en place d'une protection des sites et des espèces sensibles, la conservation de la biodiversité, une gestion rigoureuse des ressources marines exploitables, le maintien de la qualité de l'eau et la poursuite des actions destinées à en finir avec la mer-poubelle.

***Les écologistes proposent :***

- de veiller à la cohérence terre-mer dans les projets de parcs marins portés par l'État et d'associer tous les acteurs de la zone côtière : c'est l'occasion de tester un développement durable

des activités maritimes sans pour autant créer de sanctuaires ;

- d'étendre les aires marines protégées, qui jouent un rôle majeur en matière de protection de la biodiversité ;
- d'intensifier la lutte contre les pollutions marines et terrestres (renforcer la surveillance et le contrôle des navires, sanctionner sévèrement les négligences et les tricheries, collecter et traiter les déchets liés à l'activité maritime et à la pêche).

## 7. RELIER ENVIRONNEMENT ET SANTÉ : UN ENJEU SANITAIRE ET DÉMOCRATIQUE MAJEUR

Aujourd'hui, les avancées scientifiques et médicales démontrent que nous ne pouvons plus ignorer l'influence de notre environnement sur notre santé. L'augmentation des maladies chroniques non infectieuses, liée aux facteurs environnementaux et aux modes de vie, est reconnue par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) comme un défi majeur pour les systèmes de santé et les économies mondiales.

La France n'échappe pas à ce diagnostic : problèmes respiratoires dus à la pollution de l'air extérieur et intérieur, affections générées par les perturbateurs endocriniens. Nous devons viser la diminution de 25% des maladies chroniques à l'horizon 2025. Or, la politique de santé actuelle s'inscrit principalement dans une logique curative. La majorité des crédits est centrée sur les soins et le dépistage, ce qui laisse peu de place à la prévention. Pour cette raison, il est urgent :

- de promouvoir les médecines alternatives ;
- de réduire les inégalités territoriales, environnementales et sociales, et de garantir l'accès de tou.te.s à la santé ;
- de former les professionnel.le.s de santé et de prévention aux liens environnement-travail-santé.

### ***Pour renforcer la démocratie sanitaire, les écologistes proposent :***

- de créer un secrétariat d'État à la prévention santé-sécurité-environnement et une mission interministérielle en charge d'élaborer une grande loi pour développer la prévention en termes de

santé, de sécurité, de bien-être et d'environnement au travail ;

- de créer un institut de veille environnementale chargé notamment de lancer un grand plan national d'analyse et de recherche en santé-environnement ;
- de donner à la prévention la même importance qu'aux soins dans les agences régionales de santé ;
- de protéger les citoyen.ne.s de la surexposition aux champs électromagnétiques (CEM) et des émissions sonores
- de lutter contre les déserts médicaux par la multiplication des maisons de santé pluri-professionnelles et des maisons de naissance.
- de susciter une mobilisation de grande ampleur, particulièrement en direction des femmes enceintes et des parents de jeunes enfants, sur les dangers des substances chimiques toxiques, notamment les perturbateurs endocriniens.
- d'agir en faveur de la santé mentale (prévention et soin) en lançant une campagne de « déstigmatisation » des malades mentaux (dont les statistiques montrent qu'ils sont plus souvent victimes qu'auteurs de violence) et en redonnant aux secteurs de psychiatrie pour enfants, adolescents et adultes la place qu'ils méritent dans le dispositif de soins, en luttant contre l'hospitalo-centrisme.
- de garantir l'accessibilité financière des soins :
  - en augmentant la part de l'assurance maladie dans le financement des soins de santé, donc en diminuant la part des assurances complémentaires, afin de tendre vers l'équité entre assurés sociaux ;
  - en mettant en place un principe de cofinancement d'une mutuelle en partenariat

régions-collectivités et en permettant une meilleure couverture des soins dentaires et oculaires ;

- en baissant les prix des médicaments ;
  - en luttant contre les déserts médicaux par le développement des maisons de santé pluri-professionnelles et des maisons de naissance ;
  - en conditionnant les aides à l'installation au respect du conventionnement en secteur 1 ;
- d'agir contre les lobbys en développant le rôle de l'expertise citoyenne et en défendant les lanceur.se.s d'alerte ;
- d'élargir par la loi le périmètre de l'action de groupe (loi relative à la consommation, dite loi Hamon) aux domaines de la santé et de l'environnement (responsabilité), avec prise en compte des dommages corporels et du préjudice écologique et moral ;
- de mettre en place une politique de prévention des dépendances, en sus des soins et des accompagnements adaptés, car l'usager de drogues n'est pas un délinquant ; concernant la lutte contre le cannabis : constat de l'inefficacité de la prohibition, légalisation de la vente aux majeurs, prise en charge publique de la régulation commerciale et du contrôle qualité ;
- de reprendre la lutte contre les infections sexuellement transmissibles et le VIH/SIDA (prévention, recherche, accès aux soins) et d'assurer l'accompagnement des personnes touchées ;
- d'améliorer les conditions de fin de vie en rendant les directives anticipées opposables et de donner le choix aux patient.e.s en dépénalisant l'aide active à mourir ;
- d'organiser des actions de prévention du mal-être en direction des jeunes en recherche par rapport

à leur sexualité et leur identité de genre – les personnes lesbiennes, gays, bi et trans se suicident en moyenne quatre fois plus que le reste de la population, d'où l'importance de mettre en place une politique spécifique de prévention du suicide auprès d'elles.

### **Conclusion : un nouveau rapport à la nature et au vivant**

Avec les débats récents sur l'Anthropocène et le réchauffement climatique, la Terre et la nature redeviennent des thèmes politiques en tant que tels. Si toute la période industrielle a cru pouvoir se libérer des contraintes physiques et des déterminations naturelles, l'humanité redécouvre la fragilité de la planète. L'idée d'une histoire commune entre les sociétés humaines et les processus naturels desquels nous dépendons se matérialise dans le concept d'Anthropocène. Les écologistes tiennent compte de cette fragilité consubstantielle à la Terre et aux vivants. Les impacts de l'action humaine sur la trajectoire géologique de notre planète, avec le risque de la rendre inhabitable pour les générations futures, nécessitent que nous changions fondamentalement nos relations à la nature et que nous prenions soin du vivant sous toutes ses formes.